

# MEDIAGORA PARIS

*L'Association de celles et ceux qui souffrent de phobies et d'anxiété*

*Association Loi 1901*

*Association affiliée à la FNAP PSY*

**Monsieur DOUSTE-BLAZY**  
**Ministre des Solidarités, de la santé et de la famille**  
**8, avenue de Ségur**  
**75350 PARIS 07 SP**

Paris, le 14 février 2005

Monsieur le Ministre,

Je m'adresse à vous ce jour en tant que présidente de l'association de patients Médiagora Paris. Au nom de l'ensemble des membres de notre association, je tiens à vous exprimer notre colère et notre indignation concernant la mesure arbitraire que vous venez de prendre à l'encontre du rapport de l'Inserm, rendu public en février 2004, sur l'évaluation des psychothérapies en France. Cette évaluation représente une avancée en termes de diffusion de l'information médicale et une première en France dans le domaine des maladies mentales à un moment critique de la situation de la psychiatrie en France.

Pour rappel, ce travail commandé par vos propres services de la Direction Générale de la Santé avait été sollicité par les deux grandes associations des représentants des usagers en santé mentale en France, à savoir la FNAP PSY (Fédération Nationale des Associations d'ex) Patients en PSYchiatry) et l'UNAFAM (Union Nationale des Associations de Familles de Malades psychiques). Ainsi, la demande des patients semble n'avoir aucune valeur aux yeux de vous, Ministre de la Santé.

En effet, nous apprenons que votre décision a été annoncé dans le cadre d'une allocution lors d'un forum qui s'est tenu à la Mutualité de Paris, ce samedi 5 février 2005, et organisé par l'Ecole de la Cause Freudienne. Cette décision semble apparemment faire plaisir à quelques intellectuels influents médiatiquement dont Bernard Henri-Lévy qui, sauf erreur de notre part, n'est ni médecin ni psychiatre. Nous nous étonnons donc qu'un Ministre d'Etat n'adopte pas la seule position intègre qu'il se doit d'adopter à un tel poste, à savoir la neutralité. Cette intégrité passe par la consultation, avant d'appliquer une telle décision, de tous les protagonistes et acteurs du champ de la santé mentale: les psychiatres, les psychologues, les associations de patients, sans discrimination.

Le rapport, aujourd'hui banni du site du Ministère, a été réalisé, aux frais des contribuables, par huit experts choisis par l'Inserm, en toute indépendance. Ces experts représentaient les différentes tendances de la psychothérapie. L'Inserm peut donc être difficilement accusable de malhonnêteté intellectuelle. De surcroît, le Directeur Général de la Santé, William Dab a donné publiquement, en février 2004, un satisfecit à ce rapport en soulignant sa valeur scientifique lors de sa présentation à la presse. Balayer ce rapport représente, par conséquent, une atteinte au droit à l'information des malades et un dédain envers nos associations qui tentent d'œuvrer depuis longtemps pour favoriser l'accès au soin

# MEDIAGORA PARIS

*L'Association de celles et ceux qui souffrent de phobies et d'anxiété*

*Association Loi 1901*

*Association affiliée à la FNAP PSY*

et créer un tissu de réseau citoyen permettant d'endiguer l'isolement et la détresse de milliers de personnes en souffrance psychique.

Nous en avons plus qu'assez des querelles de clochers totalement en opposition avec les devoirs de soignants. Les usagers en santé mentale en ont cure. Il s'agit ici d'une question de santé publique. La démarche psychothérapeutique relève du soin et il convient d'y demeurer. En tant que patients et donc acteurs à part entière de notre santé, nous voulons donc légitimement connaître ce qui soulage le mieux et s'avère efficace à un moment où l'on évoque que trop en France le problème de la surconsommation de psychotropes ou du taux de suicide. Le champ qui appartient aux médecins comme à leur ministre de tutelle relève, tout simplement, de « l'obligation de moyen ».

Par conséquent, nous vous demandons, d'une part que soit réhabilité instamment ce rapport de l'Inserm et que, d'autres part, soit facilité et soutenu de manière pragmatique et concrète par les pouvoirs publics que vous représentez, le travail collaboratif, effectif et essentiel que réalise les psychothérapeutes, les associations de patients et les chercheurs dans la quête de l'amélioration de la prise en charge thérapeutique et de toutes les méthodes scientifiquement évaluées pour permettre la meilleure offre de soins possible pour la population française.

Dans l'attente, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Annie GRUYER  
Présidente de Médiagora Paris

P.S. Lettre transmise en C.C. à Monsieur le Premier Ministre.

P.J. Communiqué de presse de Médiagora Paris du 9 février 2005